

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laeticia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations :

- ↳ Finances :
 - fixation d'une durée d'amortissement (ordinateur de la régie touristique).
 - transfert d'un bien de la régie touristique : délibération complémentaire.
 - décision modificative n°1 au budget communal.
 - ajustement de tarifs de location : salle polyvalente.
 - proposition de vente de biens communaux.
- ↳ Eglise : proposition de travaux de renforts de l'édifice.

Informations diverses :

- Le point sur l'utilisation des bâtiments communaux.
- Le point sur le dossier EPF / SIECO.
- Le point sur la rentrée scolaire.
- Le point sur les manifestations.

Questions diverses.

Mr Christian GANTEIL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2025.

1) Délibérations à prendre :

➤ Fixation d'une durée d'amortissement :

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement de l'ordinateur acheté pour la régie touristique à 2 ans.

➤ Transfert d'un bien de la régie touristique :

En complément de la délibération du 6 février 2025, le conseil municipal accepte le transfert du bien « batterie alarme incendie du centre d'hébergement » d'une valeur de 2 244.28 € HT , de la régie touristique vers le budget communal.

➤ Décision Modificative n° 1 au budget communal :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la DM suivante qui correspond à une régularisation d'amortissements :

Dépense de Fonctionnement :	compte 023	:	- 4 593 €
	compte 681-042	:	+ 4 593 €
Recette d'Investissement :	compte 021	:	- 4 593 €
	compte 2804182 -040	:	+ 4 593 €

➤ Ajustement de tarifs de location de la salle polyvalente :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances, le conseil municipal décide :

- de fixer à 120 € l'occupation annuelle de la salle polyvalente par l'association « Mini Z Racing » comme les autres associations.
- de fixer à 150 € l'occupation de la salle polyvalente par l'association « L'Ours et Le Loup » dans le cadre du Festival des Dragons.
- de reporter la révision des tarifs de la salle polyvalente.

➤ **Proposition de vente de biens communaux :**

Considérant les investissements communaux projetés, l'achat du site de la sieco et l'aménagement de l'ancienne brasserie, mais aussi la baisse des dotations de l'état et autres subventions,

Considérant les préconisations de la commission des finances et du conseiller aux décideurs locaux,

Considérant que la commune est propriétaire de deux logements locatifs situés au 3 et 5, rue de la Poste, qui sont actuellement loués et qui ont fait l'objet d'une estimation.

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs terrains dont certains sont loués.

Le conseil municipal, accepte avec 1 voix CONTRE et 1 abstention la vente des deux logements,

Accepte à l'unanimité la vente des terrains.

Les locataires seront consultés en priorité avant d'engager des transactions.

➤ **Fixation d'un loyer pour le cabinet loué à l'orthophoniste :**

Mr le Maire rappelle le projet d'installation d'une orthophoniste dans le local de l'ex-brasserie lorsqu'il aura été réaménagé.

Dans cette attente, l'installation provisoire de Mme Jack aura lieu dans les locaux actuellement occupés par l'agence postale, située au 2bis, Grand'rue. Avant de préparer le contrat de location, le conseil municipal décide de fixer à 240 € le loyer mensuel dû par l'orthophoniste à partir du 1^{er} octobre 2025.

➤ **Eglise : proposition de travaux de renforts de l'édifice :**

Mr le Maire fait savoir que des fissures sont apparues dans le chœur et l'avant chœur de l'église. Des travaux de consolidation estimés à 6 431.20 € HT sont nécessaires et urgents afin d'assurer la sécurité des utilisateurs mais aussi la pérennité de l'édifice.

Ces travaux n'étant pas prévus lors de la confection du budget, Mr le Maire propose de faire des demandes de subventions auprès de la DRAC et de la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir absorber cette dépense inattendue.

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Financeurs	Montant TTC	%
Travaux de consolidation	6 431.20	DRAC	3 215.60 €	50%
		FONDATION DU PATRIMOINE	1 929.36 €	30%
		AUTOFINANCEMENT	1 286.24 €	20%
TOTAL	6 431.20 €	TOTAL	6 431.20 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité,

- de faire réaliser les travaux urgents de consolidation,
- le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter une subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire.
- de solliciter le soutien financier de la Fondation du Patrimoine.

Mr Laurent BAUDIN quitte la séance pour raison personnelle.

2) Informations diverses :

Le point sur l'utilisation des bâtiments communaux :

Le transfert de l'agence postale dans les locaux de la mairie a été précipité afin de trouver une solution d'installation de l'orthophoniste qui commencera son activité le 1^{er} octobre.

Des plans d'aménagement de l'ancienne brasserie en plusieurs cabinets aptes à recevoir une sophrologue, une psychomotricienne et une orthophoniste, sont en cours de préparation par des professionnels du bâtiment.

Le sujet abordé portant sur le médical, Mr Thibault confirme que le médecin installé à Damvix en janvier dernier a annoncé son départ. De fait, les communes qui s'étaient engagées à financer ce recrutement sont dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau médecin avant de régler le montant demandé par la commune de Damvix.

Le point sur le dossier EPF /SIECO :

Une décision officielle sera prise lors de la réunion du mois d'octobre. Le remboursement sur 2 ans de la somme due à l'EPF semble être l'orientation qui se profile.

Le point sur la rentrée scolaire :

Mme Denis fait savoir qu'elle a adressé un mail de bonne rentrée aux deux écoles : au RPI et à l'école St Pient. Des réunions de rentrée sont d'ores et déjà programmées.

Mr le Maire ainsi que Mme Denis se sont rendus à l'arrêt de bus afin de voir si la nouvelle organisation était satisfaisante.

Le point sur les manifestations :

- Bilan du 14 juillet : Après une très bonne journée, le feu d'artifice fut plutôt décevant, des explosifs ne s'étant pas déclenchés.
- Bilan de la déambulation « inauguration des venelles » : préparée par Mme Claude Neau. Cette dernière a fait savoir qu'elle était très contente, le public étant nombreux et intéressé.
- Les conviviales ne sont pas terminées mais il est déjà constaté qu'il y a eu beaucoup de monde tous les dimanches, ce qui a pu bloquer l'accès du local d'accueil touristique au personnel concerné.
- Le 13 et 14 septembre : Journées Nationales des Artistes organisées par Roger Praile et Mr Tondu dans la salle polyvalente. Ce même week end, le camping sera privatisé par le club de rugby filles de La Rochelle. Ce sera aussi le dernier dimanche de conviviales tenu par l'association des parents d'élèves du RPI.
- Le Festival des Dragons : un rdv est prévu entre les organisatrices et la municipalité afin de finaliser l'organisation.
- Octobre Rose : Les élus s'interrogent sur l'opportunité de prévoir la marche au profit d'octobre rose le même jour que le festival des dragons. Finalement, la date retenue est le 11 octobre.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

3) Questions diverses :

- Mr Ganteil évoque le salon de coiffure : l'installation d'une nouvelle coiffeuse en fin d'année est sur la bonne voie.
 - Mme Mailhe revient sur la demande de pose d'un panneau afin d'interdire aux poids lourds de tourner vers le bourg en sortant du chemin des poulaillers.
 - Mme Neveu propose d'organiser une réunion de la commission « Communication-Informations » afin de commencer la maquette du bulletin municipal.
 - Mme Neveu propose également l'organisation d'une réunion de la commission « Prévention Sécurité Sauvegarde » afin de finaliser la télé-alerte.
 - Mr Praile revient sur la circulation en sens interdit sur la place de l'église, il préconise de matérialiser cette interdiction par une bande blanche au sol.
 - Mr Thibault propose d'instaurer une zone partagée, limitée à 20 km/h sur le halage de Bourneau lorsqu'il aura été goudronné.
 - Mme Valade revient sur la pose d'un miroir dans le virage de l'école : revoir avec l'ARD pour la sécurisation de ce lieu.
 - Mme Lucas fait remarquer que les fleurs des jardinières ont soufferts de la chaleur ; Les banderoles avec des fanions en plastique font du bruit et dérangent certains riverains.
 - Mr Gestraud propose d'organiser une réunion commune des commission « animation-fête » et « enfance-jeunesse » afin de préparer l'arbre de Noël.
 - Mr Gestraud fait savoir qu'il y a eu de la casse dans le foyer des jeunes durant les vacances.
- Il est proposé d'ajouter sur le panneau digital : « Nuisances Nocturnes après 22 H ».
- Mme Denis évoque le problème des chiens errants qui rentrent dans les propriétés.
 - Mme Denis fait remarquer que la dalle posée sur l'accueil de l'embarcadère n'est pas adaptée au débit d'eau lors de grosses pluies.
 - Mme Denis fait savoir que la toile de tente qui est à disposition à l'embarcadère a servi au moins 7 fois durant la saison, principalement pour des pèlerins. Les touristes sont très satisfaits du terrain de camping et de l'animation des conviviales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

Le Secrétaire de séance,
Christian GANTEIL.

Le Maire,
Jean-Marie GELOT.